



# DISTRIBUTION DE MASQUES GRAND PUBLIC

## Qui, Quand, Comment ?

La ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes ont anticipé la dotation de masques grand public pour la sortie du confinement mais la livraison a été soumise aux difficultés de production. Vous trouverez dans ce document les informations pour vous les procurer.

vi||eurbanne

## Pour qui ?

- Si vous avez plus de 65 ans, vous n'avez rien à faire, vous recevrez à domicile un masque grand public en tissu lavable commandé par la ville de Villeurbanne. Il arrivera par la poste à partir du 20 mai\*.
- Si vous avez moins de 65 ans mais que vous souffrez d'une maladie chronique, classée en affection de longue durée (ALD), votre médecin traitant disposera à partir du 20 mai\* d'un stock de masques en tissu lavable remis par la Ville pour les patients fragiles.
- Dans les autres cas, la ville de Villeurbanne va coordonner la distribution des masques grand public commandés par la Région et la Métropole pour tous les habitants et habitantes. Cette distribution est soumise aux conditions et délais de mise à disposition par les deux institutions. Pour en bénéficier, il sera nécessaire au préalable de remplir, à partir du 12 mai, un formulaire sur le site internet de la ville : [www.villeurbanne.fr/masques](http://www.villeurbanne.fr/masques) indiquant le nom, le prénom, l'âge, l'adresse et le nombre de personnes au foyer.
- Le CCAS coordonnera des distributions de masques aux personnes sans domicile fixe ou en grande précarité, soit directement soit par l'intermédiaire d'associations.

## Quand et Comment ?

L'acheminement se fera par courrier (délai de livraison Poste à J + 5).  
À partir du 12 mai, vous trouverez sur le site internet d'autres informations sur les masques comme les consignes pour les porter en toute sécurité et les renseignements sur les enseignes qui les vendent à Villeurbanne.

**Le formulaire numérique est à utiliser en priorité mais si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter le centre d'appel au 04 78 79 48 60 de 9 h à 12 h du lundi au vendredi à partir du mardi 12 mai 2020.**

### Le centre d'appel mis en place par la Ville :

- répondra à vos questions sur les masques,
- vous renseignera sur les enseignes qui vendent des masques et la fourchette de prix pratiqués
- relèvera vos coordonnées pour recevoir gratuitement les masques à raison d'un par personne par foyer.

**Par solidarité envers les plus fragiles**, la Ville invite les Villeurbannaises et Villeurbannais déjà dotés de masques (fabriqués soi-même, achetés, ou fournis par les employeurs) à ne pas demander de masque. Elle pourra dès lors en remettre gratuitement davantage ou sur une plus longue durée aux personnes vulnérables : personnes âgées, souffrant de maladie chronique, ou en difficultés financières.